

## RHI Bacchus - Bilan révisé

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Le Conseil Municipal a approuvé le 23 septembre 1991 le bilan prévisionnel de l'opération de résorption d'habitat insalubre Ilot Bacchus et sollicité les subventions de l'Etat correspondantes.

Cette opération concerne les terrains et immeubles situés chemin de Ronde derrière les 83 et 85 rue Battant et prévoit, après démolition des bâtiments insalubres, la réalisation d'un programme d'environ 10 logements HLM et d'un parking.

Le bilan prévisionnel s'établissait en 1991 comme suit :

### Dépenses

Acquisitions		1 065 000 F
Libération des sols	)	
Actions sociales	)	
Frais d'études, financiers, généraux	)	3 537 000 F
TVA	)	_____
		4 602 000 F

### Recettes

Cessions de charge foncière		384 000 F
Subvention Etat		3 374 000 F
Subvention Ville		_____
		4 602 000 F

Le bilan prévisionnel de cette opération prévoyait une subvention de l'Etat de 3 374 000 F.

Or par arrêté, l'Etat a fixé sa participation à 2 MF.

Le nouveau bilan s'établit donc comme suit :

### Dépenses

Acquisitions		594 000 F
Libération des sols	)	
Actions sociales	)	
VRD	)	2 739 163 F
Frais d'études, financiers, généraux	)	
TVA	)	-----
		3 333 163 F

**Recettes**

Cession de charges foncières	468 880 F
Subvention Etat	2 000 000 F
Subvention Ville	<u>864 283 F</u>
	3 333 163 F

Les acquisitions déjà réalisées par la Ville viendront en déduction de sa participation ; celle restant à réaliser le sera par la SEDD, dans le cadre de la concession dont la convention a été signée le 30 novembre 1995.

Les dépenses d'actions sociales concernent, entre autres, les frais de relogement générés par l'opération et ses incidences. Dans ce cadre, la SEDD a mis en oeuvre une aide aux loyers pour un locataire concernant son relogement transitoire. Cette aide a été consentie à partir de juillet 1992 pour un montant de 845 F/mois. Elle se poursuivra jusqu'à son relogement dans le parc HLM du centre ancien et au plus tard jusqu'en décembre 1998. Les sommes déjà engagées à ce titre seront remboursées à la SEDD dans le cadre de la concession.

«**M. LE MAIRE** : Il y a simplement une subvention de l'Etat qui a diminué, passant de 3 374 000 F à 2 000 000 F. Pour quelle raison ?

**M. ANTONY** : Il n'y a pas de raison. Simplement l'Etat a décidé de réduire le périmètre opérationnel de RHI tout simplement et du même coup il a réduit sa subvention. L'opération malgré tout se terminera dans son ensemble, hors RHI, par une opération classique menée par la SAIEMB dans le cadre PLA.

**Mme WEINMAN** : Monsieur le Maire, simplement je me faisais la remarque desdits logements et du nombre de parkings. Est-ce qu'on a construit autant de parkings que de logements dans cette réhabilitation ?

**M. LE MAIRE** : Je crois que oui puisqu'il y a obligation de le faire.

**M. ANTONY** : Il y a un petit déficit qui doit être comblé justement par l'opération de construction de logements sociaux que l'on a décidée au point précédent de l'ordre du jour. En sous-sol de cette construction, on offrira le petit manque de parkings qui porte sur l'immeuble voisin qui est déjà achevé.

**M. LE MAIRE** : Quels sont les quotas de parkings obligatoires ?

**M. ANTONY** : 1,25 par logement mais il faudrait même penser, Monsieur le Maire, à augmenter ce quota un petit peu pour ne pas trouver trop de voitures ventouses sur la voie publique car aujourd'hui, les foyers ont généralement deux voitures».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions d'Urbanisme et du Budget, le Conseil Municipal a approuvé le bilan révisé défini ci-dessus.

Récépissé préfectoral du 2 juillet 1997.